

**PAYS DU NEUBOURG
COMMUNAUTE DE COMMUNES**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 19 février 2024
Extrait des délibérations n°13**

Date de convocation : le 13 février 2024. Date d'affichage : le 13 février 2024

Les membres du conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis le 19 février 2024 à 20 h, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LEGENDRE – Président -, salle du Haut Phare – LE NEUBOURG.
➤ Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme HENON.

Membres en exercice : 56 Présents : 51 Pouvoir (s) : 2
Toutes les communes étaient représentées sauf : BROSVILLE – DAUBEUF-LA-CAMPAGNE -.

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
BACQUEPUIS	HUREL William	BRIZARD Marie-Odile - Excusée
BERENGEVILLE-LA-CAMPAGNE	LHERMEROULT Patrick - Excusé	ROCREE Roselyne
BERNIENVILLE	DUCLOS Christian	CHECA Marie-France – Excusée
BROSVILLE	ROMET Marc - Excusé	LECOMTE Béatrice - Excusée
CANAPPEVILLE	DUVAL Laurence	SERGEANT Agnès
CESSEVILLE	DEBUS Alain	POISSON Virginie - Excusée
CRESTOT	LOUIS Christine	PATTEY Philippe
CRIQUEBEUF-LA-CAMPAGNE	MARIE Michèle	DAUTRESME Thierry - Excusé
CROSVILLE-LA-VIEILLE	CARPENTIER Pascal	GRILLE Aline
DAUBEUF-LA-CAMPAGNE	BUSSIÈRE Laurance - Excusée	BUISSON Sébastien – Absent
ECAUVILLE	MAILLARD Françoise	PLESSIS Elisabeth - Excusée
ECQUETOT	LONCKE Didier	RICHARD Didier - Excusé
EMANVILLE	DULUT Thierry	DUMONT Françoise - Excusée
EPEGARD	DEMARE Pascal - Excusé	PAYAN Jean-François
EPREVILLE-PRES-LE-NEUBOURG	ELIOT Patrick	BRIOSNE Maurice
FEUGUEROLLES	VALIGNAT Jean-Paul	BOISRENOULT André
FOUQUEVILLE	LEMOINE Didier	SOENEN Bruno - Excusé
GRAVERON-SEMERVILLE	CARRERE-GODEBOUT Claire	LAWANI Nicolas - Excusé
HECTOMARE	PLOYART François	DUGORD Jean-Pierre
HONDOUVILLE	PARIS Jean-Charles FUENTES Evelyne	
HOUETTEVILLE	SAINT LAURENT Martine	LEGRAND Catherine
IVILLE	LEGENDRE Jean-Paul	MAUGUY Jean-Luc - Excusé
LA HAYE-DU-THEIL	COUCHAUX Alain	PORTE Michel - Excusé
LA PYLE	PILETTE Gérard - Excusé	ROUSSIAU Yann
LE BOSQ-DU-THEIL	VALLEE Laurent – Excusé – POUVOIR : Sandrine RECLARD RECLARD Sandrine BERTHELIN Giovanni	
LE NEUBOURG	VAUQUELIN Isabelle – BRONNAZ Francis - CHEUX Arnaud CHEVALIER Marie-Noëlle – COUDRAY Isabel – DAVOUST Francis - DETAILLE Edouard - LE MERRER Anita – LEROY Hélène - ONFRAY Didier. LEVAVASSEUR Katiana – Absente	
LE TILLEUL-LAMBERT	GAVARD-GONGALLUD Jean-François	LEMARCHAND Fabien - Excusé
LE TREMBLAY-OMONVILLE	LEFEBVRE Jean-François	MOULIN Martial
LE TRONCQ	SAMSON Catherine	LECOUTEUX Laëtitia - Excusée
MARBEUF	CARPENTIER Bertrand	GAILLARD Thomas
QUITTEBEUF	HENNART Benoît	GARREAU Virginie – Absente
ST AUBIN-D'ECROSVILLE	DEPARIS Christiane	ORONA Thierry - Excusé
ST MESLIN-DU-BOSC	BONNEAU Christian - Excusé	JOUEN Eric
STE COLOMBE-LA-COMMANDERIE	BUYZE Jacky LARGESSE Jacky	
STE OPPORTUNE-DU-BOSC	HENON Jérôme	MORISSET Maryse – Excusée
TOURNEDOS-BOIS-HUBERT	WALLART Roger	CAUCHOIS Isabelle
TOURVILLE-LA-CAMPAGNE	BOURGAULT Hugues FOSSE Patricia – Excusée – POUVOIR : Hugues BOURGAULT	
VENON	PICARD Philippe	CHOMONT Hélène - Excusée
VILLETES	RAIMBOURG Guy	ROBACHE Arlette - Excusée
VILLEZ-SUR-LE-NEUBOURG	PLESSIS Gérard	BRIANT William - Excusé
VITOT	LELARGE Joël - Excusé	LEBOURG Yann

Formant la majorité des Membres en exercice

COMPETENCE ADMINISTRATION GENERALE

Objet : Marché de collecte des déchets ménagers et assimilés – Signature des marchés

La Communauté de Communes est compétente en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers. A cet effet, elle est en charge de la collecte des déchets ménagers des particuliers. Pour cela, la Communauté de Communes a externalisé le service de collecte des déchets. Actuellement, le marché de collecte de ses déchets arrive à échéance à la fin du mois de mars prochain.

Aussi, il a été décidé de lancer une nouvelle consultation ayant les caractéristiques suivantes :

- Forme du marché : appel d'offres ouvert – procédure formalisée,
- Marché décomposé en deux lots : 1 – collecte en porte-à-porte des déchets ménagers et assimilés,
2 – collecte du verre en apport volontaire,
- Durée : 7 ans fermes correspondant à la durée d'amortissement du matériel propre à ce marché,
- Prix : le marché est à prix unitaire en fonction des quantités réellement collectées. Par ailleurs, le marché comprend une partie à bons de commande en fonction de besoins spécifiques.

Il a donc été lancé une consultation en application des articles L2124-2, R. 2124-2 1°, R2161-2 à R2161-5, et R2162-13 et R2162-14 du Code de la commande publique. Un avis d'appel public à la concurrence a été publié au BOAMP et au JOUE le 23 novembre 2023. Les candidats ont eu jusqu'au 8 janvier 2024 (12 h 00) pour déposer leurs offres. Trois candidats ont remis, dans les délais impartis, des offres pour tout ou partie des lots.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 22 janvier 2024 et s'est positionnée sur l'attribution desdits marché. A l'issue de la réunion de la Commission d'Appel d'Offres portant sur l'attribution dudit marché, il a été décidé de retenir les offres suivantes :

*** Lot n°1 : collecte en porte-à-porte des déchets ménagers et assimilés :**

Titulaire : groupement Véolia Propreté (mandataire)/Faun,
Montant estimatif sur la durée totale du marché : 5 690 007.05 € HT ainsi que les prestations supplémentaires éventuelles (PSE) :
- PSE1 (collecte supplémentaire pendant les fêtes de fin d'année) : 63 878.78 € HT sur la durée totale du marché,
- PSE2 (collecte supplémentaire pendant la période estivale) : 228 241.16 € HT sur la durée totale du marché.

*** Lot n°2 : collecte du verre en apport volontaire :**

Titulaire : Mineris
Montant estimatif sur la durée totale du marché : 239 400 € HT.

Il est donc proposé au conseil communautaire d'approuver l'attribution dudit marché aux candidats retenus suite à la consultation effectuée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Commande Publique,
Vu la réunion de la Commission d'Appel d'Offres du 22 janvier 2024 relative à l'attribution desdits marchés,
Vu l'avis favorable du bureau en date du 12 février 2024,
Vu le rapport de présentation ci-dessus,

**PAYS DU NEUBOURG
COMMUNAUTE DE COMMUNES
Extrait des délibérations n°13**

Envoyé en préfecture le 22/02/2024

Reçu en préfecture le 22/02/2024

Publié le

ID : 027-242700607-20240219-2024_0168-DE

Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve l'attribution du marché de fournitures courantes et de services portant sur la collecte des déchets ménagers et assimilés d'une durée de sept ans, à compter du 1^{er} avril 2021, et divisé en 2 lots aux entreprises suivantes :

- Lot n°1 : collecte en porte-à-porte des déchets ménagers et assimilés :

Titulaire : groupement Véolia Propreté Normandie SASU (mandataire)/Faun dont le siège social est situé immeuble le Trident – 18/20 rue Henri Rivière – 76171 Rouen Cedex 1, et dont le numéro SIRET est : 351 735 485 00150,

Montant estimatif sur la durée totale du marché : 5 690 007.05 € HT ainsi que les prestations supplémentaires éventuelles (PSE) :

- PSE1 (collecte supplémentaire pendant les fêtes de fin d'année) : 63 878.78 € HT sur la durée totale du marché,
- PSE2 (collecte supplémentaire pendant la période estivale) : 228 241.16 € HT sur la durée totale du marché.

- Lot n°2 : collecte du verre en apport volontaire

Titulaire : Mineris SAS dont le siège social est situé 37 rue Paul Sain – 84918 Avignon, et dont le numéro SIRET est : 479 523 045 00058,

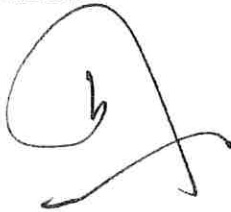
Montant estimatif sur la durée totale du marché : 239 400€ HT.

- décide de signer les marchés avec les entreprises ci-dessus,
- précise que les prix seront modifiés et révisés selon les conditions contractuelles prévues au marché,
- autorise le président à signer lesdits marchés, ainsi que tous les actes subséquents,
- dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget annexe OM 2024 et suivants.

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an susdits.
Pour extrait conforme.

Le Secrétaire de séance
Jérôme HENON



Le Président,
Jean-Paul LEGENDRE

